

08 nov 2005 -13:53

Réaction Verhofstadt - rapport du Conseil central

Réaction du Premier Ministre Guy Verhofstadt au sujet du rapport du Conseil central de l'économie.

Réaction du Premier Ministre Guy Verhofstadt au sujet du rapport du Conseil central de l'économie.

Le Premier Ministre Guy Verhofstadt attend une réaction des partenaires sociaux avant la fin de l'année. Aujourd'hui, le Premier Ministre Guy Verhofstadt a demandé aux partenaires sociaux d'effectuer une analyse exhaustive du rapport du Conseil central de l'économie, et ce, conformément aux dispositions de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité. Il ressort entre autres du rapport que, par comparaison à nos pays voisins, l'évolution salariale dépasse de 2,1% le niveau requis pour préserver la position concurrentielle de notre pays en termes de coûts salariaux. Si l'on tient compte de la réduction fiscale pour le travail en équipes le dépassement se réduit à 1.8%. Cette loi stipule que le 30 novembre au plus tard, les partenaires sociaux devront évaluer la transgression et formuler des réponses relatives à cette évaluation. Etant donné que le rapport technique du secrétariat du Conseil central de l'économie relatif aux marges maximales disponibles pour l'évolution des coûts salariaux n'a toutefois pas été rendu à la date prévue par la loi, à savoir le 30 septembre, le Premier Ministre a fait savoir aux partenaires sociaux que le Gouvernement attend les résultats de l'analyse d'ici la fin de l'année ainsi que leur réponse à cette analyse. "Les nouvelles réductions de charges ainsi que la nouvelle approche prévues dans le contrat de solidarité entre générations constituent une première réponse". Entre-temps, le rapport démontre qu'en poursuivant la réduction des charges sur le travail (pour les jeunes, les travailleurs salariés plus âgés, le travail en équipes et de nuit, l'innovation), le Gouvernement a intégré les bonnes options dans le contrat de solidarité entre générations. Grâce à ces mesures, l'évolution salariale ralentira en 2006 de 0,2%. Plus particulièrement au niveau de l'industrie, la réduction des charges sur le travail en équipes tempérera, en 2006, l'évolution des coûts salariaux d'environ 0,4%. Le contrat de solidarité entre générations prévoit également, pour l'année 2007, la poursuite de la réduction des charges sur le travail en équipes et de nuit au profit de l'industrie, si les partenaires sociaux consentissent un effort similaire. En ce qui concerne l'industrie - et il peut également s'agir d'une bonne approche pour les secteurs non industriels - le handicap lié aux coûts salariaux qui fait actuellement surface pourra largement être résorbé. "Le rapport du CCE comprend d'autres éléments remarquables dont il convient de tenir compte". En 2004, les efforts en formation demeuraient trop bas. Malgré une forte hausse de la participation du nombre de travailleurs, ces derniers ne représentent, en 2004, que 1,03% alors que nous devons résorber ce retard au plus vite. Le contrat de solidarité entre générations contient d'ailleurs des accords concrets à cette fin. Pour conclure, il est positif que sur la base du rapport technique du CCE, l'on peut constater que l'évolution de l'emploi, exprimée en nombre de personnes, dépasse pour la période 2005-2006, en Belgique, avec +1,5 %, légèrement celle des pays voisins (+ 1,4%).